

COMITÉ DE BASSIN

RÉUNION DU 13 OCTOBRE 2015

**DÉLIBÉRATION N° 2015/17 : AVIS SUR LA MISE À JOUR
DES PROGRAMMES DE MESURES RHIN ET MEUSE**

Le Comité de bassin Rhin-Meuse,

- Vu la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-1, L.212-2, L.212-2-1, L.212-2-3 et L.213-8,
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.212-6 à R.212-21-1,
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles D.213-17 à D.213-29,
- Vu les délibérations n° 2014/22 du 17 octobre 2014 adoptant le projet de mise à jour des SDAGE (2016-2021) et n° 2014/28 du 5 décembre 2014 adoptant les compléments et ajustements à ce projet avant engagement de la consultation du public et des assemblées,
- Considérant les résultats de la consultation publique organisée du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015,
- Considérant les avis émis dans le cadre des consultations organisées en 2015,
- Vu le rapport de présentation du Directeur général de l'Agence de l'eau, Secrétaire du Comité de bassin,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

d'émettre un avis favorable sur la mise à jour des programmes de mesures (*PDM*) portant sur les parties française des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse.

Le Secrétaire
du Comité de bassin,



Paul MICHELET

Le Président
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD